

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 27
en fonction : 27

Séance du 9 avril 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, WEEBER Michelle, WINTER-KNECHT Didier, FOURNAISE Véronique, RICK Stéphane, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BONICEL Bénédicte, BLANCK Denis, DOSSMANN Pascal, DREISTADT Maxime, GASSERT Cédrine, HILD Aline, HOFFMANN Caroline, JUNG Didier, KOERIN Gilbert, LAENG Éric, MATTER Denis, MATZEN Audrey, SCHULLER Céline, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.

Membres absents :

Objet : Régie photovoltaïque : remboursement partiel de l'avance consentie par la commune et décision budgétaire modificative

Vu la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2011 portant création de la régie à autonomie financière ;

Vu les statuts de la régie à autonomie financière adopté en 2011 pour l'activité « panneaux photovoltaïques » ;

En 2011 et 2012 la commune a versé des avances à la régie photovoltaïque pour un montant total de 102.431,38€ afin de lui permettre de financer, en plus du prêt souscrit, l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture du club house.

Il est proposé de rembourser partiellement cette avance à la commune à hauteur de 75.000€.

Afin de permettre de procéder à ce remboursement il convient de modifier le budget primitif de la régie photovoltaïque ainsi que suit :

Section d'investissement / dépenses :

Compte 238 : - 75.000€

Compte 16871 : + 75.000€

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le remboursement partiel (75.000€) à la commune de l'avance consentie par elle à la régie

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 au budget primitif de la régie, telle qu'exposée ci-dessus

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 14 AVR. 2026

Transmis à la Préfecture le 14 AVR. 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 14 AVR. 2026

La secrétaire, Sandrine ANDRE

Le Maire, Sylvie ROEHLLY

A -

